REUNION du 9 novembre 2023 par voie électronique

Présents : Madame Valérie LAGARDE, MM. Mickaël ANDEOL, Jean-Marie BORDIER, Jean-Bernard CHAUVIN, Alexander PRIETO, Ali RAFI, Sébastien ROUSSEAU.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 80 euros

Départemental 1 – Club VIP- Poule A

MONTESQUIEU FC 1 (590336) :

La commission note l'absence non excusée de l'éducateur référent lors de la journée 6 du 29 octobre 2023.
Une amende de 44 euros est appliquée en adéquation avec les tarifs du District de la Gironde de Football.

STADE BLAYAIS 1 (505569) :

La commission a demandé, à 2 reprises lors de ses 2 précédentes réunions, la saisie d'une licence ANIMATEUR pour Monsieur Lassou Damien. A ce jour, le club n'a fait aucune démarche.
La commission applique une amende de 22 euros pour non-réponse à une demande officielle de l'instance départementale.

DEPARTEMENTAL 1 - CLUB VIP - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2023-2024 - POULE A - DIPLOME REQUIS : CFF3 OU DF COACH SENI

N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
590336	MONTESQUIEU FC 1		300314362	VIGNAUD Mathieu	BMF		En règle
553792	COTEAUX LIBOURNAIS 1		1920712244	GRARD Mathieu	CFF3	Inscrit Promo BMF 2023-2024	En règle
513182	ST MEDRARD EN JALLES 2		340524515	LESAGE Jérémy	BMF		En règle
505569	STADE BLAYAIS 1		320533759	LASSOU Damien	MODULES CFF3	Educateur ayant permis l'accession	En règle par dérogation
505634	S.C. ST SYMPHORIEN 1		390526953	VAITULUKINA Rémy	CFF3		En règle
500139	STADE PESSACAIS UC 1		320547167	HAIRECH Samir	CFF3		En règle
551098	SUD GIRONDE 1		310254305	DUPRAT Sébastien	CFF3		En règle
544734	FC LANGONNAIS 2		339231464	BIREPINTE Thierry	MODULES CFF3	Inscrit Promo BMF 2023-2024	En règle par dérogation
550784	AMBARES ES 1		310519520	KAMADJOU Maxime	BEF		En règle
505613	MACAU SJ 1		319224134	BLANCO Pierre	CFF3		En règle
505552	AUDENGE ES 2		350514538	SAQUEBOEUF BRANEYRE Julien		Inscrit DFCS	Dérogation
580630	FC GRAND ST EMILIONNAIS 2		339231964	LEGLISE Yannick	BEF		En règle

Départemental 1 – Club VIP- Poule B

US ARTIGUAISE 1 (580706) :

La commission note l'absence non excusée de l'éducateur référent lors de la journée 4 du 15 octobre 2023. **Une amende de 44 euros est appliquée en adéquation avec les tarifs du District de la Gironde de Football.**

BORDEAUX ETUDIANTS CLUB 1 (500042) :

La commission note l'absence non excusée de l'éducateur référent lors de la journée 6 du 29 octobre 2023. **Une amende de 44 euros est appliquée en adéquation avec les tarifs du District de la Gironde de Football.**

DEPARTEMENTAL 1 - CLUB VIP - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2023-2024 - POULE B - DIPLOME REQUIS : CFF3 OU DF COACH SENIO							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
521556	FC BARPAIS 1		2544480226	ROUSSEAU Christophe	MODULES CFF3	Formation BMF 2023-2024	En règle par dérogation
550080	GENSAC MONCARET 1		339247751	ARAGON Arnaud	CFF3		En règle
525223	BLNQUEFORT ES 2		350513290	DUPUY Benjamin	BMF		En règle
580706	US ARTIGUAISE 1		301086393	JUAN Franck	CFF3		En règle
551006	NORD GIRONDE 1		310524464	PETIT Anthony	MODULES CFF3	Educateur ayant permis l'accession	En règle par dérogation
554200	CASTETS EN DORTHE CA		319222266	CARTIER Carl	MODULES CFF3	Educateur ayant permis l'accession	En règle par dérogation
580608	TALENCE FC 2		320534264	MOUHOUM Abel	BEF		En règle
500042	BORDEAUX ETUDIANTS CLUB 1		329204496	BROUSSE Ludovic	CFF3		En règle
560755	ATHLETIC 89 FC 1		1766215843	EL MOUHIB Samir	CFF3		En règle
582232	MEDOC ATLANTIQUE FCC 2		300321359	SELLE Vincent	BEF		En règle
511449	US CENON 2		360512686	ZAFAT Hafid	CFF3		En règle
505679	MERIGNAC SA 3		339236901	MARTINEZ Christophe	BEF		En règle

Départemental 2 – Poule A

LEGE CAP FERRET US 3 (552060) :

La commission note l'absence non excusée de l'éducateur référent lors de la journée 6 du 29 octobre 2023. **Une amende de 44 euros est appliquée en adéquation avec les tarifs du District de la Gironde de Football.**

DEPARTEMENTAL 2 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2023-2024 - POULE A - DIPLOME REQUIS : Modules CFF3 ou CF SENIORS							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
531375	PORTUGAIS CS 1		339237692	HABOUCHI Lahoiru	BEF		En règle
582752	ES DU FRONSADAIS 1		310252477	MARTIN Florent	CFF3		En règle
552060	LEGE CAP FERRET US 3		170002489	PENALVA André	BEFF		En règle
544883	CESTAS PIERROTON 1		350516877	DUPIOL Anthony		Educateur ayant permis l'accession	En règle par dérogation
560162	PAYS AUROSSAIS FC 2		350510388	OLKOVIC Jérôme	MODULES CFF3		En règle
552666	VENDAYS MONTALIVET 1		340523979	PRAT Sébastien	MODULES CFF3		En règle
581278	COTEAUX DORDOGNE AS		340530933	ECHAIB Mohamed	MODULES CFF3		En règle
521895	LEOGNAN USC 1		329215348	SECK IBRAHIM Ikbal	MODULES CFF3		En règle
520874	A.S. ST AUBIN DE MEDOC 1		340527978	BALDE Demba	MODULES CFF3	Formation BMF 2023-2024	En règle par dérogation
590336	MONTESQUIEU FC 2		380512903	CASTALDI Benjamin		Educateur ayant permis l'accession	En règle par dérogation
505572	RC BORDEAUX METROPOLE 2		2547681997	NSAN NWET James	BMF		En règle
514831	FCE MERIGNAC ARLAC 4		2543856735	MENDENE MENKOGHO Moïse	BMF		En règle

Départemental 2 – Poule B

BRUGES ES (523443) :

Le club déclare un nouvel éducateur référent en la personne de Monsieur COTON Yohann. Celui-ci ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, il est inscrit à la session de formation CFI Senior du 05/04 au 02/05.

La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.

DEPARTEMENTAL 2 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2023-2024 - POULE B - DIPLOME REQUIS : Modules CFF3 ou CF SENIORS							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
518679	VAILLANTE S. CAUDROT 1		319215464	BEYLARD Sébastien	BMF		En règle
518036	LE TAILLAN A.S. 2		329203672	COMMIN Cédric	Modules CFF3		En règle
525228	CESTAS S.A.G. 3		2543111060	HENQUEL Patrick	CFF3		En règle
535776	CMO BASSENS 2		2545929473	DA SILVEIRA Silvio		Educateur ayant permis l'accession	En règle par dérogation
551473	FC RIVE DROITE 33 2		329228632	POIRIER Aurélien		Educateur ayant permis l'accession	En règle par dérogation
505837	CAUDERAN AGJA		310516019	CEBOLA Damien	CFF3		En règle
523443	BRUGES E.S		2348020376	COTON Yohann		Inscrit au CFI avril - mai	Dérogation
505676	FRATERNELLE LANDIRAS		311039636	HAINAUT Michaël	CFF3		En règle
552034	ARSAC LE PIAN 2		390504985	KAHIA Mohamed	BEF		En règle
552012	MARTIGNAS ILLAC 2		300318477	LASSERRE Jean-Luc	CFF3		En règle
505722	S. ST MEDARDAIS 2		300012991	GILLARD Fabien	CFF3		En règle
563803	FC DES GRAVES 3		310518718	SESE Nicolas	BMF		En règle

Départemental 2 – Poule C

PELLEGRUE AS (515157) :

La commission note l'absence non excusée de l'éducateur référent lors des journées 3, 4 et 6

Une amende de 132 euros est appliquée en adéquation avec les tarifs du District de la Gironde de Football.

La commission tient à rappeler 2 articles importants du règlement :

ARTICLE 4 - Changement de l'éducateur ou de l'entraîneur en charge d'une équipe à obligation

En cas de :

- rupture anticipée du contrat ou départ de l'éducateur ou entraîneur bénévole à l'initiative de l'éducateur ou l'entraîneur,
- rupture anticipée du contrat ou départ de l'éducateur ou entraîneur bénévole à l'initiative du club,
- rupture du contrat ou départ de l'éducateur ou entraîneur bénévole d'un commun accord, le club doit dans les quarante-huit heures en aviser le District.

L'éducateur ou l'entraîneur est également tenu à la même obligation par tous moyens.

ARTICLE 6 : Présence sur le banc de touche.

À l'issue de la procédure de désignation prévue à l'article précédent, les éducateurs ou entraineurs en charge contractuellement ou sous bordereau de bénévolat des équipes soumises à obligation devront être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles, leur nom étant mentionné à ce titre sur la feuille de match en position EDUCATEUR, sur présentation de la licence.

Les clubs sont tenus d'avertir par écrit la Commission, des absences de leurs éducateurs.

La Commission Départementale du Statut des Éducateurs apprécie le motif d'indisponibilité avant de solliciter l'application d'une sanction financière fixée par le Comité de Direction.
Après quatre rencontres disputées en situation d'infraction, la commission départementale peut infliger, en sus des amendes, une sanction sportive au club fautif par un retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière.

PATRONAGE BAZADAIS 2 (505811) :

L'éducateur présent sur les FMI est Monsieur De Kono Simon. Celui-ci possède le diplôme requis.

La commission déclare l'équipe en règle avec le statut des éducateurs du District de la Gironde de Football.

DEPARTEMENTAL 2 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2023-2024 - POULE C - DIPLOME REQUIS : Modules CFF3 ou CF SENIORS							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
500446	ST MEDARD PETIT PALAIS 1		301085851	GODINEAU Mickaël	MODULES CFF3	Educateur ayant permis l'accession	En règle
560218	MASCARET FC 2		310523259	ELOI Max	CFF3		En règle
560855	LE HAILLAN FOOT 33 1		329208760	FUGERAY Jérôme	CFF3		En règle
500343	CADAUJAC SC 2		400635286	DOLPHENS Mathieu	MODULES CFF3		En règle
513423	COUTRAS US 1		300535980	ROVIRA Sébastien	MODULES CFF3		En règle
549491	US.JSA/CPA 2		300903600	CARRERE Stéphane	CFF3		En règle
505858	MONSEGUR SC 1		2543365601	LANDUREAU Romain	MODULES CFF3		En règle
515157	PELLEGRUE AS 1		360510047	LOUREL Denis	Moudules CFF3		En règle
505811	PATRONAGE BAZADAIS 2		370528191	DE KONO Simon	BEF		En règle
506296	FC BIGANOS 2		310606833	MURVILLE Eric	BEF		En règle
519713	FARGUES TOULENNE 1		329204813	BALADE Bruno	CFF3		En règle
505814	LA BREDE FC 3		301086186	LACROIX Benjamin	CFF3		CFF3

Départemental 2 – Poule D

PORTES ENTRE 2 MERS 3 (553258) :

L'éducateur présent sur les FMI, Monsieur Raimondeau Jacques, ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, celui-ci est inscrit à la formation CFI Seniors d'avril 2024.

La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT sa formation.

DEPARTEMENTAL 2 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2023-2024 - POULE D - DIPLOME REQUIS : Modules CFF3 ou CF SENIORS							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
518025	U.S. ST DENIS DE PILE 1		300903194	ARAIBAT Rachid	BEF		En règle
500110	BEGLES CA 2		300620007	LAPORTE Jérôme	BMF	Recyclage à faire. Pas de licence Technique en attendant	Dérogation
521894	VALLEE DE L'ARIA 1		329201845	ANGULO Patrick	MODULES CFF3		En règle
501540	CA ST HELENE 2		300532251	LALANNE Kévin		S'engage à suivre une formation CFI SENIORS	Dérogation
505597	BOULIACAISE FC 1		310856685	ANDREU Pascal	CFF3		En règle
581856	GRADIGNAN FC 1		2543127680	SEYDOU Kassim Wonkoye	CFF3		En règle
500057	LA BASTIDIENNE SC 1		350525542	HASSUN Faris	MODULES CFF3		En règle
525226	UNION SAINT JEAN 1		1152414949	MIKELBRENCIS Damien	BMF		En règle
505701	ANDERNOS SPORT 2		320534006	MARTEAU Morgan	MODULES CFF3		En règle
521899	PESSAC ALOUETTE FC 2		339238168	DRIDI Naoufel	MODULES CFF3		En règle
553258	PORTES ENTRE 2 MERS 3		300313814	RAIMONDEAU Jacques	CFF2	Inscrit au CFI d'avril	Dérogation
515159	LE BOUSCAT US 3		380526906	MONDOUT Christian	MODULES CFF3		En règle

U17- Brassage LFNA – Poule A

BRUGES ES (523443) :

Le club déclare un nouvel éducateur référent en la personne de Monsieur EMANA Julien. Celui-ci possède le diplôme requis.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Éducateurs du District de la Gironde de Football.

STADE BLAYAIS (505569) :

La commission note l'absence non excusée de l'éducateur référent lors de la journée 2 du 7 octobre 2023.

Une amende de 44 euros est appliquée en adéquation avec les tarifs du District de la Gironde de Football.

FLOIRAC CM 2 (500045) /

Le club, par voie électronique, nous indique la désignation d'un nouvel éducateur référent : Monsieur Mohamed Yazid. Celui-ci ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, il s'est engagé à suivre la formation DFC Jeunes.

La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT l'intégralité de cette formation.

BRASSAGES LFNA -U17 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2023-2024 - POULE A - DIPLOME REQUIS : CFF3 OU DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
523443	BRUGES E.S		2544004638	EMANA Julien	BMF		En règle
505569	STADE BLAYAIS		329224984	SERVEAU Nicolas	CFF3		En règle
505597	BOULIACAISE FC		310252427	SOUID Jamal	CFF3		En Règle
515156	LE BOUSCAT US		2543290694	TOURENNE Antoine	CFF2	Formation BMF 2023-2024	En règle par dérogation
513423	COUTRAS US		329210442	GARCIA Stéphane	BMF		En Règle
553035	CUBNEZAIS		2544267369	CONCHIN Tom	Modules CFF2	S'engage à suivre la formation DF COACH JEUNES	Dérogation
500045	FLOIRAC CM		2545960556	MOHAMED Yazid	Aucun	S'engage à suivre la formation DF COACH JEUNES	Dérogation
544160	UNION SAINT BRUNO		2545421662	BAUDERON Alain	CFF3		En Règle

U17- Brassage LFNA – Poule B

GRADIGNAN FC (581856) :

La commission note l'absence non excusée de l'éducateur référent lors de la journée 2 du 7 octobre 2023.
Une amende de 44 euros est appliquée en adéquation avec les tarifs du District de la Gironde de Football.

PESSAC FC 2 (550999) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Assouvie Patrice, ne possède pas le diplôme requis.
Toutefois, celui-ci est inscrit à la certification manquante.
La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que l'éducateur obtienne sa certification.

BRASSAGES LFNA -U17 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2023-2024 - POULE B - DIPLOME REQUIS : CFF3 OU DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
552012	MARTIGNAS ILLAC FC		1192412308	DE COLOMBEL Raoul	BMF		En Règle
552060	LEGE CAP FERRET US		2543899564	HOSTE Thimothée	BEF		En règle
581856	GRADIGNAN FC		310703611	LAGARDE Sébastien	CFF3		En règle
520874	A.S. ST AUBIN DE MEDOC		300530275	RONCATO Freddy	CFF3		En règle
521254	PAREMPUYRE FC		2546111076	HENRIQUES Arnaud		S'engage à suivre la formation DF COACH JEUNES	Dérogation
505679	MERIGNAC SA						Infraction
550999	PESSAC FC		2127549197	ASSOUVIE Patrice	Modules CFF3	Inscrit certif 15 mai	Dérogation
518036	LE TAILLAN AS		310249438	LE DU Lionel	CFF3		En règle

U17- Brassage LFNA – Poule C

FCE MERIGNAC ARLAC (514831) :

La commission note l'absence non excusée de l'éducateur référent lors de la journée 2 du 7 octobre 2023.
Une amende de 44 euros est appliquée en adéquation avec les tarifs du District de la Gironde de Football.

TARGON SOULIGNAC FC (547677) :

La commission note l'absence non excusée de l'éducateur référent lors de la journée 2 du 7 octobre 2023.
Une amende de 44 euros est appliquée en adéquation avec les tarifs du District de la Gironde de Football.

L'éducateur déclaré, Monsieur Piel Paulo, ne possède pas le diplôme requis.
Toutefois, celui-ci est inscrit à la certification manquante.
La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que l'éducateur référent obtienne sa certification.

BRASSAGES LFNA -U17 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2023-2024 - POULE C - DIPLOME REQUIS : CFF3 ou DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
521556	LE BARP FC		2545434691	RETIF Anthony	Modules CFF2	Inscrit au DF Jeunes en janv 2024	Dérogation
525600	CHAMBERY R.C		2545531806	EL OUASSINI Mohamed		Formation BMF 2023-2024	En règle par dérogation
563803	GRAVES FC		329205360	ROUZIER Walter	CFF3		En règle
521895	LEOGNAN USC		370512109	PALLARUELO Gilles	BEF		En règle
514831	FCE MERIGNAC ARLAC		2546153125	ULYSSE Frantz	BMF		En règle
521899	PESSAC ALOUETTE FC		319201464	MEYRIGNAC Jérémy	Aucun	Inscrit au DF Jeunes en janv 2024	Dérogation
531514	CA SALLOIS		2544020654	HERRY Corentin	CFF3		En règle
547677	TARGON SOULIGNAC FC		1122473539	PIEL Paulo	Modules CFF2	Inscrit certif 2 janv	Dérogation

U17- Brassage LFNA – Poule D

ALLIANCE DU MORON FC (560500) :

La commission note l'absence non excusée de l'éducateur référent lors de la journée 2 du 7 octobre 2023.
Une amende de 44 euros est appliquée en adéquation avec les tarifs du District de la Gironde de Football.

ST EMILIONNAIS FCG (580630) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Jousseaume David, ne possède pas le diplôme requis.
Toutefois, cet éducateur est inscrit à la formation CFI – U14 – U19
La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que l'éducateur référent suive EFFECTIVEMENT sa formation.

BRASSAGES LFNA -U17 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2023-2024 - POULE D - DIPLOME REQUIS : CFF3 ou DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
560500	ALLIANCE DU MORON		310705285	COQUILLAS Frédéric	CFF3		En règle
500110	CA BEGLAIS		2544432565	BAKKACHI Ahmed	CFF3		En règle
505837	CAUDERAN AGJA		320547303	FALL Zeyedane	BEF		En règle
564642	L ISLE RC GJ		339235566	ELIEZER Cédric	BEF		En règle
553258	PORTES ENTRE 2 MERS		9602574667	BOUTIN René	CFF3		En règle
549491	US JSA CPA		2545932748	MOULIE Léo	CFF3		En règle
551473	FC RIVE DROITE 33		2543967869	AROQUIANADIN Kévin	AUCUN	S'engage à suivre la formation DF COACH JEUNES	Dérogation
580630	ST EMILIONNAIS FCG		339235085	JOUSSAUME David	Module U13	Inscrit formation	Dérogation

U15 - Brassage LFNA – Poule A

COTEAUX DORDOGNE (581278) :

La commission note l'absence non excusée de l'éducateur référent lors de la journée 4 du 15 octobre 2023.
Une amende de 44 euros est appliquée en adéquation avec les tarifs du District de la Gironde de Football.

PORTES ENTRE 2 MERS (553258) :

La commission note l'absence non excusée de l'éducateur référent lors de la journée 4 du 15 octobre 2023.
Une amende de 44 euros est appliquée en adéquation avec les tarifs du District de la Gironde de Football.

FC GRAND SAINT EMILIONNAIS (580630) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Guibert Thomas, ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, celui-ci est inscrit à la certification manquante.
La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que l'éducateur référent obtienne sa certification.

BRASSAGES LFNA -U15 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2023-2024 - POULE A - DIPLOME REQUIS : CFF2 ou DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
535776	CMO BASSENS		2544422400	LEGER Antoine	BMF		En règle
505597	BOULIACAISE FC 1		339235924	LAPIERRE Stéphane	CFF2		En règle
505837	CAUDERAN AGJA		339235322	CONESA Thierry	BEF		En règle
581278	COTEAUX DORDOGNE		350510824	EVAIN Philippe	Modules CFF2	Inscrit à la certification du 19 dec 2023	Dérogation
564642	GJ L'ISLE		339256641	NICOU Rodrigue		Inscrit au DF Jeunes en janv 2024	Dérogation
553258	PORTES ENTRE 2 MERS		2544376650	BOUTANT Edgar	Modules CFF2	S'engage à passer la certification	Dérogation
551473	FC RIVE DROITE 33		390504162	COENE David	CFF3		En règle
580630	FC GRAND SAINT EMILIONNAIS		9602466490	GUIBERT Thomas	Modules CFF2	Inscrit à la certification du 19 dec 2023	Dérogation

U15 - Brassage LFNA – Poule B

LA BREDE FC (505814) :

L'éducateur présent sur les FMI, Monsieur Wayhi Okoumba Yvann, ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, cet éducateur est inscrit à la formation DFC Jeunes à partir de janvier 2024.

La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que l'éducateur référent suive EFFECTIVEMENT sa formation.

TARGON SOULIGNAC FC (547677) :

Le club a répondu par voie électronique pour déclarer un nouvel éducateur : Monsieur Abdelhakim RAHMOUN numéro 339256913. Celui-ci ne possède pas le diplôme requis, Toutefois, celui-ci est inscrit à la certification manquante.

La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que l'éducateur référent obtienne sa certification.

BRASSAGES LFNA -U15 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2023-2024 - POULE B - DIPLOME REQUIS : CFF2 ou DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
560933	GJ PAYS DE GASCOGNE		410735167	MENGELLE Sébastien	Modules CFF2	ABSENT CERTIF du 8 NOV	Dérogation
500045	FLOIRAC CM		390120036	LEDOUX Michel	Aucun	S'engage à suivre la formation DF COACH JEUNES	Dérogation
563803	FC GRAVES		2545533699	LAPERGE Baptiste	Modules CFF2	Inscrit certif du 15 mai	Dérogation
505814	LA BREDE FC		9603010388	WAYHI OKOUMBA Yvann	Modules CFF3	Inscrit au DF Jeunes en janv 2024	Dérogation
521895	LEOGNAN USC		320536830	DELHOUME Damien	CFF2		En règle
550999	PESSAC FC		360512936	LAMQUADMI AzIz	CFF3		En règle
547677	TARGON SOULIGNAC FC		339256913	RAHMOUN Abdelhakim	Modules CFF2	Inscrit certif 2 janv	Dérogation
500440	JEUNESSE VILLENAVAISE		390521961	CHINE Abdelkarim	Modules CFF2	S'engage à passer la certification	Dérogation

U15 - Brassage LFNA – Poule C

MERIGNAC SA (505679) :

Le club n'a pas répondu à la demande de la commission sous 30 jours.
L'éducateur déclaré, Monsieur Cherchab Nadir, ne possède pas le diplôme requis
La commission déclare l'équipe en infraction avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football et applique le retrait d'un point par match joué à compter de la journée 5 du 26 novembre 2023.
De plus, la commission applique une amende de 22 euros pour non-réponse à une demande officielle de l'instance départementale

ANDERNOS SPORTS (505701) :

Par voie électronique en date du 7 novembre 2023, le club déclare comme éducateur référent Monsieur Doublet Esteban. Celui-ci ne possède pas le diplôme requis, mais il est inscrit à la session de formation BMF en apprentissage sur la saison 2023-2024.
La commission dit l'équipe en règle avec le statut des éducateurs du District de la Gironde de Football.

BRASSAGES LFNA -U15 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2023-2024 - POULE C - DIPLOME REQUIS : CFF2 ou DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
505701	ANDERNOS SPORTS		2544289804	DOUBLET Esteban		Formation BMF 2023-2024	En règle par dérogation
552034	FC ARSAC LE PIAN		1010729361	BRACQUEMOND Ludovic	Aucun	Inscrit au DFC Jeunes	Dérogation
505572	RC BORDEAUX		310858079	FARAIRE Cédric	BMF		En règle
505679	MERIGNAC SA		2598625756	CHERCHAB Nadir	Modules CFF2	Manque la certification	Infraction
500139	SPUC		2544013101	RIVIERE Maxence	CFF2		En règle
520874	A.S. ST AUBIN DE MEDOC 1		360512567	AGION Jérôme	CFF2		En règle
513182	FC ST MEDARD EN JALLES		390520431	LE BOURDAIS Jérémy	CFF3		En règle
518036	LE TAILLAN AS		2544960960	SOTGIU Mattéo	BMF		En règle

U15 - Brassage LFNA – Poule D

MERIGNAC ARLAC FCE (514831) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Davidos Cédric, ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, celui-ci est inscrit la formation Diplôme Fédéral Coach Jeunes.

La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.

BRASSAGES LFNA -U15 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2023-2024 - POULE D - DIPLOME REQUIS : CFF2 ou DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
525223	BLANQUEFORTAISE ES 1		339237066	ROBINET Eric	BMF		En règle
515156	LE BOUSCAT		2330042767	KONATE Moussa	CFF2		En règle
523443	BRUGES E.S		9603279763	GUY MANDENG Mike		Inscrit CFI 14-19	Dérogation
581856	GRADIGNAN FC		2544039665	POLEYA Wilfried	CFF2		En règle
509442	US LORMONT		320542326	TSHITAMBWE KAZADI Serge	BMF		En règle
514831	FCE MERIGNAC ARLAC		2330035432	DAVIDOS Cédric	Aucun	Inscrit DFC Jeunes	Dérogation
549491	US JSA CPA		310705331	BOUHAROU Omar	Aucun	Inscrit DFC Jeunes	Dérogation

U13- Brassage LFNA – Poule A

PESSAC FC (550999) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Krim Gaylord, ne possède pas le diplôme requis mais est inscrit à la journée de formation du DF Coach Jeunes.

La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que l'éducateur obtienne le diplôme nécessaire.

PAREMPUYRE (521254) :

Le club n'a pas répondu à la demande de la commission sous 30 jours.
L'éducateur déclaré, Monsieur Causse Julien, ne possède pas le diplôme requis

La commission déclare l'équipe en infraction avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football et applique le retrait d'un point par match joué à compter de la journée 5 du 11 novembre 2023.

De plus, la commission applique une amende de 22 euros pour non-réponse à une demande officielle de l'instance départementale

CAUDERAN AGJA (505837) :

L'éducateur présent sur les FMI, Monsieur Delattre Gaetan, ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, celui-ci est inscrit à certification manquante.

La commission accorde une dérogation jusqu'à l'éducateur obtienne sa certification.

TALENCE FC (580608) :

Le club a répondu par voie électronique en date du 7 novembre 2023, pour déclarer un nouvel éducateur : Monsieur Dorian ROUSSEAUX, numéro 2544488459. Celui-ci ne possède pas le diplôme requis, mais il s'engage à s'inscrire à la session DFC Jeunes de janvier 2024.

La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.

BRASSAGES LFNA -U13 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2023-2024 - POULE A - DIPLOME REQUIS : CFF2 ou DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
525228	CESTAS SAG 1		370513995	BOURHIS Vincent	BEF		En règle
550999	PESSAC FC 1		340521510	KRIM Gaylord	CFF1	Inscrit à la formation DFC Jeunes janv 2024	Dérogation
521254	PAREMPUYRE FC 1		319209421	CAUSSE Julien	Modules CFF2	Manque la certification	Infraction
582232	MEDOC ATLANTIQUE FCC 1		339231846	CRUCHON Serge	CFF3		En règle
549491	ST AUGUSTIN CPA USJ 1		339252080	TRAMASSET Christophe	BEF		En règle
505837	CAUDERAN AGJA 1		2543688802	DELATTRE Gaetan	Modules CFF2	Inscrit certif 15 mai 2024	Dérogation
580608	TALENCE FC 1		2544488459	ROUSSEAUX Dorian		S'engage à s'inscrire à la formation DFC Jeunes	Dérogation
515156	BOUSCATAISE US 1		329209841	POUGET Yohann	BMF		En règle
544734	LANGONNAIS FC 1		2799110157	CILLARD Frédéric	CFF2		En règle
500211	GIRONDINS DE BORDEAUX FC 1		339232642	TANACESCU Guillaume	BEF		En règle

U13- Brassage LFNA – Poule B

FLOIRAC CM (500045) :

Le club, par voie électronique, nous indique la désignation d'un nouvel éducateur référent : Monsieur Bagayoko Isaac. Celui-ci ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, il est inscrit a la formation BMF pour la saison 2023-2024.

La commission dit l'équipe en règle par dérogation avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

UNION SAINT BRUNO (544160) :

Le club, par voie électronique, nous indique la désignation d'un nouvel éducateur référent : Monsieur Quentin Bauderon. Celui-ci ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, il s'engage à passer la certification CFF2 le plus rapidement possible.

La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que l'éducateur obtienne sa certification.

BORDEAUX COQS ROUGES (505598) :

Le club a répondu par voie électronique pour déclarer un nouvel éducateur : Monsieur Geoffrey PROUX, numéro 1142428424. Celui-ci ne possède pas le diplôme requis, mais doit passer la certification CFF2 le 08 novembre 2023.

Le club précise que s'il ne valide pas sa certification, l'éducateur s'inscrira à la journée complémentaire DF Coach Jeunes afin d'obtenir une équivalence.

La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que l'éducateur obtienne sa certification ou le diplôme nécessaire.

BRASSAGES LFNA -U13 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2023-2024 - POULE B - DIPLOME REQUIS : CFF2 ou DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
542420	CHARTRONS US 1		2543027966	ARNAIZ Andoni		Inscrit DF Coach Jeunes	Dérogation
525223	BLANQUEFORTAISE ES 1		319210206	PELANNE Cédric	CFF2		En règle
551473	RIVE DROITE 33 FC 1		2543803768	TURAM ULLIEN Clément	BMF		En règle
500045	FLOIRAC CM 1		339252258	BAGAYOKO Ichiaka	Modules CFF2	Inscrit en BMF 2023-2024	En règle par dérogation
560500	ALLAINCE DU MORON FC 1		329207835	ADOLPHE Anthony	Modules CFF3	Certification le 10 oct 2023 puis 15 mai 2024	Dérogation
505598	BORDEAUX COQS ROUGES 1		1142428424	PROUX Geoffrey	CFF2		En règle
544160	ST BRUNO UNION FCS 1		2544019497	BAUDERON Quentin	Modules CFF2	Manque la certification CFF2	Dérogation
580598	BASSIN ARCACHON FC 1		310529376	VAILLANT Mathieu	CFF3		En règle
514831	MERIGANC ARLAC FCE 1		2543401615	VALADIE Quentin		Formation BMF Session 2023-2024	En règle par dérogation
563803	GRAVES FC 1		2544000613	NGO VAN Pierre	BMF		En règle

U13- Brassage LFNA – Poule C

CA BEGLAIS (500110) :

Le club n'a pas répondu à la demande de la commission sous 30 jours.
L'éducateur déclaré, Monsieur Doublet Michel, ne possède pas le diplôme requis Toutefois, celui-ci est inscrit à la formation DFC Jeunes prévue en 2024.
La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que cet éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.

FC BARPAIS (521556) :

L'éducateur présent sur les FMI, Monsieur Ardurad Lilian, ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, celui-ci est inscrit à la formation DFC Jeunes prévue en 2024.
La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que cet éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.

FC GRADIGNAN (581856) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Mallemouche Arnaud, ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, celui-ci est inscrit à certification manquante.
La commission accorde une dérogation jusqu'à l'éducateur obtienne sa certification.

AS TAILLAINAISE (518036) :

Par voie électronique, le club de l'As Taillanaise a déclaré un nouvel éducateur : Monsieur PIRES MIRANDA Tiago qui possède le diplôme requis.
La commission demande à ce que le nécessaire soit fait afin que celui-ci puisse disposer d'une licence Technique.

AS SAINT AUBIN DU MEDOC (520874) :

L'éducateur présent sur les FMI, Monsieur Lagrasse Laurent, ne possède pas le diplôme requis.
Toutefois, celui-ci est inscrit à la formation DFC Jeunes prévue en 2024.
La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que cet éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.

BRASSAGES LFNA -U13 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2023-2024 - POULE C - DIPLOME REQUIS : CFF2 ou DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
505572	BORDEAUX RC 1		2548034074	VALLEE Théo	BMF		En règle
511449	CENON US 1		2546247170	DAVID Matteo	Modules CFF2	BMF en App saison 2023-2024	En règle par dérogation
500110	BEGLAIS CA 1		339243671	DOUBLET Michel	CFF1	Inscrit au DFC Jeunes	Dérogation
521556	BARPAIS FC 1		310520172	ARDURAD Lilian		Inscrit au DFC Jeunes	Dérogation
581856	GRADIGNAN FC 1		310246553	MALLEMOUCHE Arnaud	Modules CFF2		Dérogation
505554	LOUBESIEN FC 1		310526178	CORDEIRO VARAO Guillaume	CFF2		En règle
513182	ST MEDARD EN JALLES 1		2320508267	FOUGEROLLES Romain	CFF2		En règle
505610	LIBOURNE FC 1		300322415	BONVOISIN Renaud	CFF2		En règle
518036	TAILLANAISE AS 1		1082113188	PIRES MIRANDA Tiago	BMF		En règle
520874	A.S. ST AUBIN DE MEDOC 1		339238336	LAGRASSE Laurent		Inscrit au CFI U10-13	Dérogation

U13- Brassage LFNA – Poule D

LA BREDE FC (505814) :

L'éducateur présent sur les FMI, Monsieur Najar Ayoub, ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, celui-ci est inscrit à la formation DFC Jeunes prévue en 2024.

La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que cet éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.

GJ LUDON MACAU (581310) :

L'éducateur présent sur les FMI, Monsieur Pujol Julien, ne possède pas le diplôme requis. Toutefois, celui-ci est inscrit à la formation DFC Jeunes prévue en 2024.

La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que cet éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.

MERIGNAC SA (505679) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Metivier Yassine, ne possède pas le diplôme requis Toutefois, celui-ci est inscrit à la certification manquante.

La commission accorde une dérogation jusqu'à l'éducateur obtienne sa certification.

PESSAC ALOUETTE FC (521899)

Par voie électronique, le club de Pessac Alouette a déclaré un nouvel éducateur : Monsieur LOTFI Ayoub. Toutefois, celui-ci s'engage à s'inscrire à la certification manquante.

La commission accorde une dérogation jusqu'à l'éducateur obtienne sa certification.

BRASSAGES LFNA -U13 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2023-2024 - POULE D - DIPLOME REQUIS : CFF2 ou DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
505814	LA BREDE FC 1		2544038436	NAJAR Ayoub	CFF1	Inscrit au DFC Jeunes	Dérogation
550784	AMBARESIENNE ES 1		310518703	MEYNIEU Ludwig		Inscrit en formation	Dérogation
521899	PESSAC ALOUETTE FC 1		320537801	LOTFI Ayoub	Modules CFF2	Manque la certification	Dérogation
553258	PORTES ENTRE 2 MERS		319211228	BEAUFILS Julien	CFF2		En règle
525600	CHAMBERY RC 1			HERVE Maxime	Modules CFF2	Manque la certification	Dérogation
521895	LEOGNAN USC 1		2320511989	COSTA Bruno	CFF2		En règle
581310	GJ LUDON MACAU 1		2320516341	PUJOL Julien		Inscrit au DFC Jeunes	Dérogation
505679	MERIGNACAIS SA 1		2543867346	METIVIER Yassine	Modules CFF2	Inscrit certif du 12 dec 2023	Dérogation
509442	LORMONT US 1		380524106	HERVE Romain	CFF2		En règle
505581	ST ANDRE DE CUBZAC FC 1		2328090310	BOUDINE Emmanuel	BEF		En règle

U13- Brassage LFNA – Poule E

ANDERNOS SPORTS FC (505701) :

Par voie électronique en date du 7 novembre 2023, le club déclare comme éducateur référent Monsieur Delbart Enzo. Celui-ci possède le diplôme requis.

La commission dit l'équipe en règle avec le statut des éducateurs du District de la Gironde de Football.

ES BRUGES (523443) :

Le club n'a pas répondu à la demande de la commission sous 30 jours.

L'éducateur déclaré, Monsieur Vimbouny Aymeric, ne possède pas le diplôme requis

La commission déclare l'équipe en infraction avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football et applique le retrait d'un point par match joué à compter de la journée 5 du 11 novembre 2023.

De plus, la commission applique une amende de 22 euros pour non-réponse à une demande officielle de l'instance départementale

CMO BASSENS (535776) :

La commission note l'absence non excusée de l'éducateur référent lors de la journée 4 du 7 octobre 2023.

Une amende de 44 euros est appliquée en adéquation avec les tarifs du District de la Gironde de Football.

STADE BORDELAIS (500021) :

L'éducateur présent sur les FMI, Monsieur Salesse Kévin, ne possède pas le diplôme requis. Cet éducateur doit satisfaire la certification du CFF3.

Toutefois, celui-ci est inscrit à la session du 15 mai 2024.

La commission accorde une dérogation jusqu'à ce que cet éducateur valide sa certification.

BRASSAGES LFNA -U13 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2023-2024 - POULE E - DIPLOME REQUIS : CFF2 ou DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
505701	ANDERNOS SPORTS FC 1		2544320007	DELBART Enzo	BMF		En règle
525226	BORDEAUX ST JEAN ASU 1		1132428254	COUGNON Stéphane	BEF		En règle
580630	ST EMILIONNAIS FCG 1		2544415054	CHARLOT Thomas	CFF2		En règle
523443	BRUGES ES 1		9604018902	VIMBOUNY Aymeric			Infraction
552060	LEGE CAP FERRET US 1		2510948415	CANETTE Philippe	BMF		En règle
531514	SALLOIS CA 1		310856796	LEFLOT Sébastien	CFF2		En règle
535776	BASSENS CMO 1		339243800	ARTIGA Yoan	BEF		En règle
500021	STADE BORDELAIS 1		2543634395	SALESSE Kévin	Modules CFF3	Manque la certification	Dérogation
500440	VILLENAVCE JEUNESSE 1		350516133	TARIS Ludovic	Aucun	Inscrit à la formation DF COACH JEUNES	Dérogation

La Présidente de la Commission
Valérie LAGARDE